

REGISSEUR UNIQUE SALLE DE SPECTACLE

RENNES

www.mqvillejean.fr

Poste

CDI, poste à pourvoir dès que possible

30h hebdo (mardi au samedi)

C. C. Animation : groupe E coefficient 300, soit un salaire horaire brut de 12, 04€

Profil du poste

- 1- Gestion de la salle de spectacle
 - Planning de la salle (en lien avec l'accueil)
 - Etablissement des devis et la facturation (en lien avec le service comptable)
 - Montage des dossiers des réservations complexes avec le coordinateur
 - Inventaire et entretien du matériel son, lumière et audiovisuel
 - Préparation, rangement, entretien de la salle et des régies
 - Participe à l'évolution du projet de ce lieu
- 2- Régie technique
 - Mise en œuvre la diffusion du son, l'éclairage et l'alimentation électrique des spectacles, conférences et manifestations
 - Détermine les conditions de mise en œuvre du matériel en conciliant les impératifs techniques et les objectifs artistiques du réalisateur
 - Effectue les réglages pendant les répétitions et la réalisation
 - Peut exercer une activité de coordination d'une équipe de techniciens, favorise la formation de bénévoles
- 3- Participation exceptionnelle aux animations
 - Manifestations et animations à thèmes
 - Encadrements d'activités, vie de quartier
- 4- Participation au fonctionnement général
 - Réunions d'équipe

Candidat :

*expérience réussie dans le domaine,

*formation spécifique : CACES, Habilitation électrique

Lettre de motivation et CV à adresser à l'attention de la Direction

rh@mqvillejean.fr

Définition Convention collective de l'Animation :

Définition : Prise en charge d'un ensemble de tâches, d'une équipe ou d'une fonction impliquant une conception des moyens et une bonne maîtrise de la technicité requise par le (ou les) domaine(s) d'intervention.

Critères de classification : Le salarié peut participer à l'élaboration des directives et des procédures de l'équipe ou de la fonction dont il a la charge. Il peut planifier l'activité d'une équipe et contrôler l'exécution d'un programme d'activités. Il peut participer à des procédures de recrutement mais ne peut avoir une délégation de responsabilité dans l'embauche du personnel. Sa responsabilité est limitée à l'exécution d'un budget prescrit pour un ensemble d'opérations ou d'un petit équipement. Sa maîtrise technique lui permet de concevoir les moyens et les modalités de leur mise en œuvre avec une assez large autonomie.

Missions à la Maison de Quartier de Villejean :

La gestion de la salle de spectacle de la maison de quartier est conçue prioritairement pour être un support au développement de son projet d'animation ; le régisseur travaille avec les coordinateurs de chaque secteur : enfance, jeunesse et adulte, pour favoriser la mise à disposition pour des actions et animations de proximité. Il peut, selon les besoins, être aidé par l'agent de maintenance pour des installations de matériels.

Dans la mesure de la disponibilité de la salle, des locations et mises à disposition selon la demande sont à organiser.

Les missions de ce poste se réalisent dans le respect du projet et sous l'autorité de la Direction et du coordinateur du secteur adultes.

En lien avec les services administratifs

- Planning de la salle
- Etablissement des devis et la facturation

En concertation avec le coordinateur de secteur adulte, en regard du projet associatif concernant l'animation globale et la vie associative

- Montage des dossiers des réservations complexes avec un coordinateur de secteur
- Inventaire et entretien du matériel son, lumière et audio visuel
- Préparation, rangement, entretien de la salle et des régies
- **Installation du matériel avec utilisation d'une nacelle**
- Participation à l'évolution du projet de ce lieu

Régie technique

Le régisseur unique de la salle de spectacle est chargé de :

- La mise en œuvre de la diffusion du son, de l'éclairage et l'alimentation électrique des spectacles, conférences et manifestations
- Il détermine les conditions de cette mise en œuvre du matériel en conciliant les impératifs techniques, les objectifs artistiques du réalisateur et les règles de sécurité
- Il effectue les réglages pendant les répétitions et la réalisation
- Il peut exercer ponctuellement une activité de coordination d'une équipe de techniciens
- il favorise la formation de bénévoles

Participation exceptionnelle aux animations dépendantes de ses compétences techniques

- Manifestations et animations à thèmes
- Encadrement d'activités, vie de quartier

Participation au fonctionnement général

- Réunions d'équipe

Salaire de base : Groupe 5 – Coefficient 300